

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements, no 2
en date du 9 novembre 1999

Demandeur : Option Consommateurs

Question 46 Référence : Décision D-99-11, p. 27-28

« Option consommateurs et FNACQ notent le coût, selon eux, extrêmement élevé de l'entreposage du gaz naturel dans la franchise, par opposition à l'entreposage chez Union Gas. Ces intervenantes demandent à l'énergie de s'assurer que SCGM donne suite à l'engagement pris lors de l'audience, de revoir les termes du contrat d'entreposage auprès d'Intragaz, tel que le contrat le prévoit, et d'examiner les sources alternatives d'entreposage à sa disposition, afin que les résultats obtenus puissent être vus par les intervenants (...)

De plus, la Régie note que 40% des contrats reliés à l'approvisionnement gazier viennent à l'échéance le 1er novembre 1999, la Régie invite donc le distributeur à examiner le plus rapidement les sources alternatives d'approvisionnement et d'entreposage, là ou les ententes contractuelles le permettent, afin dans minimiser les coûts et de sécurisé l'approvisionnement. La Régie désire être informer du résultat de ces discussions. »

- a) Quels ont été les démarches posées par SCGM pour donner suite à cette demande de la Régie de l'énergie ?
 - b) Si un document a été transmis à la Régie de l'énergie, produisez-le.
-

Réponse

- a) Achat de gaz :
Tel que spécifié dans SCGM-5, doc. 1, page 13 de 14, les contrats d'achat de gaz passés entre la Société et les trois fournisseurs retenus l'année dernière dans le cadre de l'appel d'offres furent prolongés jusqu'au 1er novembre 2000. De plus, à compter du 1^{er} novembre 1999 et pour une période d'un an (jusqu'au 1^{er} novembre 2000) SCGM achètera d'un quatrième fournisseur une partie du gaz

nécessaire et pour les volumes manquants, s'il y a lieu, la Société ira à nouveau en appel d'offres au cours de l'automne.

Si des volumes additionnels sont requis durant l'année, les achats seront effectués sur le marché « spot ».

Entreposage : Intragaz

Voir la réponse à la Question 28, pièce SCGM-5, doc. 1,5

Différents scénarios sont présentement à l'étude et visent à obtenir les conditions les plus avantageuses pour SCGM.

- b) Aucun document n'a été déposé à la Régie concernant les sujets mentionnés précédemment.